



Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 20 avril 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
110 rue de Grenelle  
75357, PARIS SP 07

Objet : déconfinement progressif

Monsieur le Ministre,

Ce qui doit être au centre du processus de déconfinement progressif reste la santé de toutes et tous. Ce déconfinement ne peut en aucune manière se démarquer des exigences sanitaires portées lors du confinement. A ce jour, nous ne connaissons rien de la situation que nous vivons à la date du 11 mai et il est difficile de se projeter et d'entrevoir des pistes. Actuellement, compte tenu de la situation pandémique, cette date semble prématurée.

La question des inégalités, au cœur de notre engagement, ne se résoudra pas lors de cette période de déconfinement et il faudra inscrire cette volonté de résorption sur le temps long, incluant les politiques à venir dans le domaine scolaire. La question des effectifs allégés aura encore toute sa légitimité et tout son intérêt à la rentrée prochaine. D'une part parce que des effectifs réduits permettront de mieux prendre en compte la situation de chaque élève et de « remettre à niveau » l'ensemble des élèves qui aura perdu plus de deux mois d'enseignement et, d'autre part, parce que ce sera rassurant pour tout le monde, parents, élèves, enseignant-es. Dans ces conditions, il est nécessaire d'envisager un collectif budgétaire pour recruter massivement dans le second degré afin de répondre efficacement aux objectifs que l'on se fixe. La suppression prévue d'une centaine de postes EPS en académie, l'an prochain, ne va pas faciliter la prise en compte des difficultés sociales et scolaires. Il faudrait, a minima, les neutraliser.

Considérant toutefois l'hypothèse d'un déconfinement progressif, quelle que soit la date effective, plusieurs problématiques concernant l'Éducation Physique et Sportive sont à résoudre et des solutions à trouver.

#### **S'agissant des personnels**

Tout déconfinement ne pourra se réaliser que sur la base d'une mise en sécurité des personnels et des élèves et de leurs protections individuelles. A cet effet, plusieurs garanties doivent pouvoir être apportées : un dépistage systématique, une mise à disposition constante de masques, de savon et gel hydroalcoolique, de lingettes désinfectantes.

Toutefois, il faut bien mesurer une difficulté à avoir une pratique physique avec le port d'un masque (difficulté à respirer lors d'une activité, buée pour les porteurs de lunettes, ...).

**S'agissant des élèves**, les mêmes précautions doivent s'appliquer.

D'autres problématiques inhérentes à l'EPS sont toutefois à pointer :

### **Installations sportives**

Le déconfinement progressif des écoles ne signifie pas, de facto, la réouverture des installations sportives. Il est donc fort probable que l'accès à ces installations soit impossible et peu d'établissements disposent d'installations intra-muros.

Par ailleurs, il faudra s'assurer que ces installations disposent de toutes les conditions sanitaires nécessaires (point d'eau avec savon, toilettes, douches...) et que ces dernières pourront être désinfectées régulièrement.

La gestion des vestiaires est un point noir à éclaircir. Il faut que ces derniers soient suffisamment vastes mais comment s'assurer que la distanciation physique sera respectée sans présence de l'enseignant-e ?

### **Le déplacement des élèves**

Si les installations sportives sont mises à disposition, le déplacement des élèves devra être sécurisé mais la nécessaire distanciation rend très problématique ces mouvements d'élèves hors de l'enceinte scolaire (passages piétons très serrés, de nombreuses traversées de chaussée, transports en commun...).

### **La constitution des groupes**

Elle ne peut être aléatoire et mêler des classes d'âge diverses. On ne peut envisager les choses de la même manière avec des enfants de 11 ans et des enfants de 15 ans en collège, par exemple. La compréhension, les centres d'intérêt, la motivation, le respect des consignes ne sont pas de même niveau et cela générerait de la difficulté supplémentaire.

### **Sur les contenus EPS**

En aucun cas il ne s'agira de reprendre les programmations là où elles se sont terminées. Toute activité collective, compte tenu des consignes sanitaires visant à empêcher la propagation du virus, est rendue impossible par les exigences de distanciation et de non-contact. Seules quelques activités individuelles pourraient être envisagées si les conditions le permettent, mais dès qu'il y aura usage de matériels, il sera nécessaire de procéder à la désinfection et donc de disposer de lingettes désinfectantes en quantité suffisante. S'il apparaît évident que l'EPS ne pourra programmer toutes les Activités Physiques Sportives et Artistiques enseignées en période ordinaire, il faudra, pour une durée courte et déterminée, permettre aux équipes d'en programmer certaines, adaptées aux fortes contraintes sanitaires et au contexte local.

### **En termes de processus**

Si beaucoup de problématiques sont communes à tous et toutes, les réalités sont différentes d'un établissement scolaire à l'autre concernant l'EPS. La première semaine de déconfinement progressif devrait donc être mise à disposition des équipes pour qu'elles puissent envisager les modalités propres à mettre en œuvre dans leur contexte particulier et ne pas accueillir d'élèves durant ce temps de conception collective. La main devra être donnée aux équipes pour adapter les procédures et les modalités sans avoir à être contraint par des cadres trop rigides et injonctifs de la part des hiérarchies intermédiaires. En tout état de cause, nous rappelons que ce qui devra guider cette reprise progressive est la sécurité sanitaire des personnels et des élèves.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT  
Secrétaire Général